

Montpellier, le 14 novembre 2024

A l'attention de M. Mesquida  
Président du Conseil Départemental de l'Hérault.

Monsieur le Président,

Pour répondre à la situation désastreuse dans le secteur de la petite enfance, le Gouvernement a mis en place le « bonus attractivité » pour les agent.es publics territoriaux exerçant leurs fonctions au sein d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE).

En effet, afin de renforcer l'attractivité des professions de la petite enfance, le Gouvernement a souhaité une revalorisation pérenne à hauteur de 100 € nets mensuels minimum pour les agent.es exerçants leurs fonctions en crèche publique.

Cette revalorisation doit être pérenne et s'appliquer à l'ensemble des professionnels exerçant leurs fonctions auprès d'enfants ainsi qu'aux agent.es exerçant les fonctions de direction de ces structures, titulaires et contractuel.les, en poste ou recruté.es postérieurement à la mise en place du dispositif.

Afin de bénéficier de ce « bonus attractivité » les agent.es doivent exercer leurs fonctions au sein d'un EAJE financé par la prestation de service unique (PSU) et géré par une collectivité territoriale ou un établissement public local. Elle nécessite une délibération de la collectivité avec en amont un avis du CST avant le 31 décembre 2024.

Par conséquent nous vous demandons de mettre à l'ordre du jour du prochain CST l'adoption du « bonus attractivité » en faveur des personnels de la crèche départementale Eliane Bauduin.

Nous avons conscience que cette demande intervient dans un moment de tension budgétaire pour la collectivité. Cependant il n'est pas question pour notre organisation syndicale que les personnels, et notamment les personnels féminisés et à bas salaires, paient pour une crise dont ils ne sont en rien responsables. Par ailleurs ce dispositif n'a pas un coût prohibitif pour la collectivité dans le sens où il est pris en charge pour 2/3 par la Caisse d'Allocation familiale (CAF).

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre requête, nous restons à votre disposition pour toute échange à ce sujet.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale de l'Hérault  
La secrétaire départementale adjointe



Sylvie URBIN